



Plan d'actions 2026

PALATINE



SOMMAIRE

Introduction.....	3
État des actions déjà engagées avant la publication du schéma pluriannuel 2025-2027 du Groupe BPCE.....	3
Gouvernance.....	3
État de conformité du périmètre d'action	4
Moyens humains et Budget alloués.....	4
Ressources humaines.....	4
Formation	4
Budget.....	5
Actions planifiées sur 2026.....	5
Bilan annuel 2025	
Version du document.....	8



Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont **Palatine**.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce schéma pluriannuel en cohérence avec le niveau de maturité de chaque entité du Groupe BPCE, celui-ci doit être décliné en plan d'actions annuel par ces dernières.

Le présent plan d'actions annuel de **Palatine** concerne l'année 2026. Il définit à son échelle, en cohérence avec les ambitions définies par le Groupe BPCE :

- Le périmètre d'actions et son état de conformité,
- Les moyens humains et budgets alloués pour la mise en œuvre des actions à réaliser sur l'année,
- Les actions planifiées sur l'année.

Le plan d'actions pourra être mis à jour au cours de l'année dans le cadre de la gouvernance en place et fera l'objet d'un bilan à son issue.

État des actions déjà engagées avant la publication du schéma pluriannuel 2025-2027 du Groupe BPCE.

Parmi les actions engagées pour favoriser l'accessibilité numérique, deux écrans par poste de travail et des bureaux électriques réglables en hauteur (1 ou plusieurs par service au siège) sont installés sur les positions des collaborateurs. Selon les pathologies, la Banque Palatine adapte également les postes de travail à la suite de préconisations de la médecine du travail : bureaux, écrans, souris, siège...

Gouvernance

La gouvernance de la mise en accessibilité du Groupe BPCE repose sur une filière accessibilité créée afin de :

- Veiller à la conformité réglementaire.
- Définir les ambitions du Groupe et les actions prioritaires à mener, suivre et piloter l'application des normes d'accessibilité par toutes les entités du Groupe.
- Améliorer l'expérience utilisateur des clients et collaborateurs du Groupe BPCE.
- Permettre une efficacité opérationnelle.

Cette filière est constituée de plusieurs acteurs qui portent ensemble les enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Parmi ceux-ci, le référent accessibilité local est le point d'entrée de son entité pour garantir la conformité et l'amélioration continue de l'accessibilité numérique. En lien avec les autres acteurs de la filière accessibilité du Groupe, il a pour principales missions de :

- Veiller au respect des normes d'accessibilité.

- Piloter la mise en accessibilité.
- Sensibiliser les différents services (achats, IT, communication, RH, etc.) aux exigences d'accessibilité numérique.

État de conformité du périmètre d'action

Comme indiqué dans le schéma pluriannuel du Groupe BPCE, son champ d'application défini à date est le suivant :

- Grand public : sites institutionnels et réseaux sociaux.
- Clients particuliers : sites et espaces clients web et mobile, contrats et documents numériques.
- Périmètre collaborateur : socle commun à l'ensemble d'entre eux, à commencer par les outils du quotidien RH, Workplace et Communication.

Pour l'année en cours, les actions de mise en accessibilité de Palatine couvriront ainsi le périmètre suivant pour son entité :

- Grand public : 1 site
- Clients : 2 sites et 2 applications
- Collaborateurs : 1 site

Soit un total de 6 services numériques.

Moyens humains et Budget alloués

Ressources humaines

Les ressources humaines pour la mise en accessibilité des services numériques du Groupe BPCE correspondent à ce jour aux membres de la filière accessibilité dont fait partie le référent accessibilité local de Palatine avec, pour Palatine, la contribution à temps partiel de plus d'une quinzaine de personnes (équipe projet).

Les collaborateurs de Palatine seront mobilisés en fonction de leurs compétences, dans le cadre des actions planifiées.

Formation

Afin d'assurer une accessibilité optimale et pérenne de ses services numériques, Palatine s'assure de la montée en compétences de ses équipes.

Ainsi, sur l'année 2026, les sessions de formation suivantes sont prévues :

Nom de la formation	Échéance	Publics cibles	Nombre de personnes formées
Développer accessibles et tester les interfaces hors web et mobiles	2026	Collaborateurs DSI	50
Rédiger et publier des documents bureautiques accessibles	2026	Collaborateurs DSI / Marketing / Communication / Secrétariat général	55
Rédiger et publier des contenus web accessibles	2026	Collaborateurs DSI	25
Piloter et tester l'accessibilité	2026	Collaborateurs DSI / Marketing	51
Comprendre les enjeux de l'accessibilité dans la conduite de projet	2026	Collaborateurs DSI / Marketing / Communication / Secrétariat général	50
Concevoir et designer accessible	2026	Collaborateurs DSI / marketing	3

En 2025, celles-ci ont déjà démarré sur les thématiques :

- Rédiger et publier des contenus web accessibles

L'ensemble des collaborateurs de Palatine sera par ailleurs régulièrement sensibilisé aux enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

Budget

Pour l'année 2026, Palatine a sanctuarisé une enveloppe budgétaire dédiée afin de concrétiser les actions planifiées et ambitions du Groupe BPCE en matière d'accessibilité numérique. Celle-ci est estimée à environ 40 K€.

Actions planifiées sur 2026

Pour l'année 2026, Palatine a planifié les actions suivantes (avec quelques actions déjà menées sur 2025) :



Type	Action	Responsable	Échéance	Avancement	Résultat	Commentaire
Gouvernance	Mise en place d'une Gouvernance Projet Accessibilité Numérique chez Palatine	Secrétariat Général Réfèrent Accessibilité Numérique	T2 2025	Terminé	Gouvernance opérationnelle	Kick off Comités Projet Groupes de travail Comités de coordination One to One
Mise en accessibilité	Mise en accessibilité du formulaire de contact pour les réclamations sur l'accessibilité numérique	Responsables applications concernée	T4 2025	Terminé	Point de contact mentionné dans la déclaration d'accessibilité	
Mise en accessibilité	Test/Déploiement des processus cibles et du kit d'outils pour l'accessibilité « by design » des projets numériques	Responsables applications	2026	A venir		Palatine veille à ce que les nouveaux projets numériques, dans le périmètre prioritaire cible, soient accessibles.
Mise en accessibilité	Audit de conformité au RGAA du portail commercial	Responsable application concerné	2025	Réalisé	Les résultats de l'audit 2025 ont été publiés	
Mise en accessibilité	Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique des sites recensés/Amélioration de l'accessibilité numérique des sites recensés	Équipe métier - développement compétente	2026	En cours		
Achats et relations prestataires	Ajout d'exigences sur l'accessibilité numérique pour les achats de services numériques	Réfèrent accessibilité numérique/Service achats	2026	A venir		Palatine veille à ce que les achats de services numériques, dans le périmètre prioritaire cible, soient accessibles.



Socle de compétences	Ajout dans les emplois des métiers concernés les compétences techniques en lien avec l'accessibilité numérique	RH	2026	A venir	Fiche complétée	
Socle de compétences	Définition d'un plan de formation dédié à l'accessibilité numérique	RH	T3 2025	Réalisé		Validé en instance de direction
Plan d'actions annuel	Rédaction du bilan de l'année	Référent accessibilité numérique	T4 2025	Réalisé		
Plan d'actions annuel	Élaboration du plan d'actions annuel 2026	Référent accessibilité numérique	T4 2025	Réalisé		
Gouvernance	Évaluation des besoins humains et financiers pour l'accessibilité numérique en 2026	Comité Projet Accessibilité	T4 2025	Réalisé		

Bilan annuel 2025 :

Pour l'année 2025, les principaux objectifs en matière d'accessibilité tenaient au respect des obligations de transparence et au recensement des sites numériques.

Dans cette optique, Palatine s'est dotée d'un schéma de gouvernance sur le sujet de l'accessibilité numérique et les ressources concernées ont été mobilisées.

Les sites grand public, particulier et institutionnel ont été recensés et ont fait l'objet d'un audit Groupe afin de mettre en place un dispositif de remédiation.

Version du document

Version du document	Date de publication	Commentaire
Version initiale	26/01/2026	